



Bonjour , le sujet est grave et je ne sais que faire !!!

Par **filo**, le **19/01/2010** à **02:01**

Bonjour,
Mon amie travail chez une exploitante en agriculture . pour une periode d essaie , celle ci l employait sans fiche de paie , et donc , ne cotise pas a l urssaf ni autre impots . mon amie lui a demandé , recement , ce qu elle envisageait , au sujet de son embauche ,(car , a ce jour , mon amie n a toujours pas de fiche de paye), et celle ci lui retorque que , si elle n est pas contante de travailler , elle n a qu a retourner dans son Pays . donc , a mon niveau . je ne vois pas d autre issu , que de vous faire part de mon indignation et de ma colaire . mon amie est Européene et l on pense bientot s installer ensemble !! merci d avance de votre lecture
rnrnla question est : Quels sont les recours envisageable pour l assurance d une meilleur vie sociale ???

Par **chris_idv**, le **19/01/2010** à **13:38**

Bonjour,
Il s'agit d'abord d'une question de droit du travail: travailler sans cotiser et sans fiche de paie est illégal aussi bien pour l'employeur que pour l'employé que l'on soit Français ou Européen ... ou pas.rnrnN'importe quel citoyen(ne) de l'Union Européene peut travailler, et résider, dans le pays de l'Union de son choix sous réserve de ne pas représenter une charge pour le pays qui l'accueil.rnrnMon conseil: dites à votre amie d'arrêter de travailler sans être déclarée et suggérez lui de trouver un autre emploi (mais déclaré cette fois).rnrnSalutations,

Par **filo**, le **19/01/2010** à **20:33**

ok j ai bien lu la reponse !!! mais , ou dois je lemmener ?? et de quel papier a t elle besoin !! ??
pouvons nous l inscrire a l A N P E ???